

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Mes services vous ont fait parvenir la semaine dernière vos convocations pour la mission de correction des épreuves écrites de spécialités. Celles-ci indiquent une plage calendaire courant du lundi 24/06/2024, 8h00, au mardi 25/06/2024, 18h00.

La circulaire des trois recteurs franciliens à votre destination, en date du 23 février 2024, précisait l'impératif de « corrections devant être achevées au plus tard le 28 juin ».

Le calendrier national de la session 2024 exposé dans la note de service du 27 septembre 2023 indiquait, pour sa part, « des dates de l'épreuve du Grand oral à l'initiative des académies à compter du lundi 24 juin et au plus tard le 3 juillet 2024 ».

Les deux journées de correction indiquées dans les convocations adressées correspondent de fait à une latitude laissée à votre usage pour corriger les copies dont vous serez destinataire durant ces journées pour lesquelles, comme le rappellent les recteurs, « à dessein, aucune épreuve n'est organisée ».

Ce même texte du 23 février précise par ailleurs que « les copies seront distribuées aux correcteurs dès le 21 juin 2024 en fin d'après-midi et au plus tard le 22 juin afin de permettre aux correcteurs de disposer de leurs copies le plus tôt possible après la fin de ces épreuves et de commencer les corrections dès le lundi 24 juin 2024 au matin ».

En tout état de cause, ces journées dégagées de toute interrogation participent d'un processus entendant offrir une latitude maximale à chaque correcteur dans l'organisation de sa correction.

A ce titre, je vous confirme que tous les correcteurs qui souhaiteront poursuivre les corrections jusqu'au 28 juin comme mentionné dans ladite circulaire pourront bien évidemment le faire sans difficulté ou blocage dans la mesure où l'arrêt des notes ne sera pas réalisé avant cette date.

Les deux jours fléchés des 24 et 25 juin entendent ainsi garantir davantage de sérénité dans la mission de correction écrite, supprimant toute corrélation avec une autre mission afin de pouvoir, par la suite, débiter les missions liées au Grand oral à compter du 26 juin.

Ce séquençage a pour but de garantir des temps de correction avec des phases exclusivement liées à ces différentes missions sans vous contraindre sur un temps trop court, vous offrant la possibilité de corriger jusqu'au terme du délai.

Je précise par ailleurs que le cadre des corrections est ainsi identique aux années passées : environ 35 copies par lot de copies et une souplesse de 4 ½ journées de correction banalisées.

Soyez assurés que mes services sont parfaitement conscients de l'investissement très important des professeurs tous les ans pour assurer les missions relatives au baccalauréat et partagent avec vous, dans l'organisation de la session, le même engagement professionnel en faveur de la réussite de l'ensemble des candidats.

Bien cordialement.

Frédéric MULLER,

Directeur

SIEC - Académies de Créteil, Paris & Versailles - 7 rue Ernest Renan - 94749 Arcueil Cedex